



CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE

LIVRET D'ACCUEIL

MAINTIEN À DOMICILE

PERSONNES ÂGÉES - HANDICAPÉES



Aide à domicile



Portage de repas



Téléassistance



SOMMAIRE

L'AIDE À DOMICILE

Les missions	6
Pour qui ?	6
Les horaires	6
L'équipe	7
Des prestations adaptées et personnalisées	7
Les tarifs	8
Les démarches	8
Les activités de lien social et prévention	9
Les activités de stimulations cognitives et de répit à domicile	9

PORTAGE DE REPAS

Les missions	10
Pour qui ?	10
Des repas équilibrés et variés	10
L'équipe	11
Les tarifs	11
Les démarches	11

TÉLÉASSISTANCE

Les missions	12
Pour qui ?	12
L'équipement	12
La détection de chutes	13
Les tarifs	13
Les démarches	13

INFORMATIONS PRATIQUES

Le saviez-vous ?	14
Pratique	15



AVANT-PROPOS



L'immense majorité des personnes souhaite continuer à vivre chez elle malgré l'âge, les difficultés ou la perte d'autonomie.

Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour respecter ce souhait et d'actionner tous les leviers possibles afin que chacun puisse bien vivre dans notre ville et envisager l'avenir de façon positive et sereine.

Nous avons fait le choix d'axer notre politique autour de trois valeurs essentielles : le respect, l'entraide et la solidarité. Bien plus qu'une ambition, c'est notre conviction.

Pour toutes les personnes particulièrement fragilisées, souhaitant rester à domicile, la Ville de Laval, par l'intermédiaire du CCAS, propose un ensemble de services : aide à domicile, courses, portage de repas, téléassistance..., les prestations sont nombreuses et poursuivent un seul et même objectif : améliorer et simplifier le quotidien des personnes accompagnées.

Au sein de cette équipe, des professionnels qualifiés se mobilisent au quotidien pour vous offrir les moyens de continuer à être acteur à part entière de votre vie personnelle. A chaque instant, ils se mobilisent pour vous accompagner dans les tâches de la vie courante et conserver ce lien social, qui contribue au maintien à domicile.

À chaque interrogation, ils sauront vous écouter pour vous apporter une solution personnalisée et adaptée.

Au fil des pages de ce livret, vous trouverez tous les renseignements utiles et les réponses à toutes vos questions.

Gwendoline Galou

Adjointe au maire en charge des solidarités, des seniors et de la santé
Vice-présidente du CCAS

François Zocchetto

Maire de Laval
Président du CCAS



Ce livret d'accueil a été conçu pour vous : usagers, familles, proches de personnes ayant besoin d'une aide pour faciliter votre quotidien.

Vous trouverez ainsi divers renseignements vous permettant une meilleure information sur les trois prestations proposées par le service maintien à domicile du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : aide à domicile, portage de repas et téléassistance.

En fonction de vos besoins et de votre situation, c'est toute une équipe qui se mobilise pour mettre en place un accompagnement de qualité, dans le respect de vos habitudes et de vos choix de vie.

Le service maintien à domicile est adhérent à la charte nationale qualité service à la personne, et bénéficie d'une certification « Cap'Handéo » garantissant le respect des différentes chartes des droits et libertés des personnes. Il travaille en coordination avec l'ensemble des intervenants sociaux, médico-sociaux et médicaux pour faciliter votre parcours de vie dans le respect du secret professionnel partagé.

Votre satisfaction est évaluée régulièrement pour garantir la qualité du service.

De plus, selon l'évolution de vos besoins ou de votre état de santé, le CCAS pourra vous proposer l'intervention du **Service polyvalent d'aide et soins à domicile (SPASAD)** qui dispose d'une infirmière coordinatrice et de personnels soignants.

BON À SAVOIR...

Pour l'ensemble de ces services, vous bénéficiez d'une facturation mensuelle unique.

Le règlement est possible soit par :

- >> Chèque à l'ordre du Trésor public ;
- >> Prélèvement automatique mensuel ;
- >> CESU préfinancés ;
- >> Par internet via le portail PayFip (par carte bancaire ou prélèvement SEPA unique).

Une attestation fiscale vous est remise chaque année pour vous permettre de bénéficier des avantages fiscaux au titre des services à la personne.





AIDE À DOMICILE

LES MISSIONS

Le service prestataire d'aide à domicile vous permet d'avoir recours à une aide adaptée à vos besoins pour une période ponctuelle ou permanente. Bénéficiaire d'une autorisation délivrée par le Président du Conseil départemental (pour assister les personnes âgées et en situation de handicap dans les actes essentiels de la vie quotidienne), et déclaré au titre des services à la personne auprès des services de l'État (SAP 265 300 855 26 09 2007), le CCAS propose un ensemble de prestations à domicile visant à :

- >> vous soulager sur les tâches ménagères (aide à l'entretien du logement, du linge, préparation des repas...);
- >> vous accompagner pour vos déplacements (promenades, aide aux courses...);
- >> vous accompagner dans les gestes de la vie quotidienne (aide à la toilette, à l'habillage, au lever et au coucher...);
- >> vous soutenir dans les activités sociales et relationnelles;
- >> soutenir les aidants familiaux.

Ces prestations et les modalités d'interventions sont précisées dans le règlement de fonctionnement du service qui vous est remis lors de la première rencontre, ainsi qu'à votre personne de confiance, le cas échéant.

POUR QUI ?

Ce service s'adresse aux Lavallois âgés de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap et aux personnes fragilisées (sortie d'hôpital par exemple).

LES HORAIRES :

Les interventions à votre domicile sont possibles en votre présence de 6h00 à 24h00, 7 jours sur 7. Celles du samedi, dimanche et jour férié sont réservées à l'aide à la personne à l'exclusion des interventions dites de confort (entretien du logement...).

En cas d'absence de l'aide à domicile, un remplacement est proposé selon le degré d'urgence convenu avec vous lors de l'établissement du contrat.

L'ÉQUIPE

Des professionnels qualifiés :

- >> un responsable de service ;
- >> un responsable-adjoint chargé de l'évaluation de vos besoins, de la constitution des dossiers administratifs et de la mise en place des aides sollicitées ;
- >> un responsable-adjoint chargé de l'accueil de la formation et de l'accompagnement des agents et des stagiaires ;
- >> une équipe de gestionnaires de planning, chargée de l'élaboration des plannings d'interventions et du suivi de l'accompagnement proposé ;
- >> une équipe d'assistants administratifs chargée de l'accueil, du secrétariat et de la facturation ;
- >> une équipe d'aides à domicile qualifiées et expérimentées bénéficiant d'une formation continue et de temps réguliers de coordination et de transmissions ;
- >> une équipe d'ASG (assistants de soins en gérontologie), formée à l'accompagnement spécifique des personnes ayant des troubles cognitifs.

DES PRESTATIONS ADAPTÉES ET PERSONNALISÉES

Le suivi de votre accompagnement est assuré par les responsables en lien avec les gestionnaires de planning et l'équipe d'aides à domicile, par téléphone ou lors de visites à domicile.

Une orientation gratuite vers des professionnels qualifiés pourra vous être proposée selon les besoins repérés : psychologue, ergothérapeute, diététicien, travailleur social ou infirmière coordinatrice du SPASAD.

Des temps de transmission et de coordination sont organisés afin d'adapter au mieux la prestation aux objectifs des interventions. Avec votre accord, le service pourra aborder votre situation avec les professionnels de santé qui vous accompagnent ainsi que les partenaires sociaux et médico-sociaux compétents.



AIDE À DOMICILE

LES TARIFS

Une évaluation des aides financières possibles est systématiquement réalisée par nos services (APA, PCH, Caisses de retraite, mutuelles...). À défaut, le tarif appliqué est évalué en fonction des ressources selon un règlement et un barème adopté par le Conseil d'administration du CCAS. Un devis gratuit est effectué sur simple demande, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts selon les dispositions législatives en vigueur. Le service accepte les CESU pré-financés ainsi que le prélèvement automatique.

LES DÉMARCHES

Pour bénéficier du service, vous pouvez contacter le secrétariat du service maintien à domicile pour programmer un rendez-vous à votre domicile, afin d'évaluer les besoins d'interventions et établir avec vous les dossiers de demande d'aides financières.

Après élaboration de votre dossier, un devis gratuit vous est remis.

Ensuite le responsable de secteur planifie avec vous l'intervention correspondant à vos attentes et vous transmet le contrat d'intervention ainsi que le projet d'aide et d'accompagnement à domicile.

La durée du contrat est illimitée. La résiliation est possible à tout moment, en prévenant le service 1 semaine à l'avance.

LES ACTIVITÉS DE LIEN SOCIAL ET DE PRÉVENTION

Pour les personnes qui ont besoin d'être accompagnées à l'extérieur ou qui se sentent isolées, le CCAS propose des animations régulières dans un cadre sécurisé et convivial, encadrées par les professionnels du CCAS, avec un transport accompagné si besoin.

Des ateliers de prévention adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap peuvent également être proposés (prévention des chutes...) ainsi qu'une inscription gratuite au service de portage de livres de la bibliothèque municipale de Laval.

Des tarifs réduits sont appliqués grâce aux subventions allouées par la CARSAT et la Conférence des financeurs de la Mayenne.

Une inscription sur le registre des personnes isolées de Laval est systématiquement proposée, vous permettant de bénéficier de contacts réguliers et de visites à domicile en cas de situation à risque (canicule...).

LES ACTIVITÉS DE STIMULATIONS COGNITIVES ET DE RÉPIT À DOMICILE

Pour soulager les aidants qui s'occupent au quotidien de personnes souffrants de maladies neuro-dégénératives (désorientation, maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés), le CCAS propose des interventions spécialisées d'aide à domicile formées Assistantes de soins en gérontologie (ASG).

Ces professionnels interviennent une à plusieurs fois par semaine, par séance d'une heure pour :

- >> Favoriser le maintien des capacités grâce à des activités individualisées (atelier mémoire...);
- >> Poursuivre les liens sociaux et les sorties à l'extérieur;
- >> S'occuper de la personne malade dans un cadre sécurisé pendant l'absence de l'aidant.

Un devis gratuit est proposé par le service Maintien à domicile qui peut solliciter des aides financières selon votre situation.

Cette intervention peut être organisée en relais de l'Équipe mobile d'accompagnement (EMA) du CCAS.



PORTAGE DE REPAS

LES MISSIONS

Le portage de repas à domicile est un service qui propose, pour une période ponctuelle ou permanente, des repas 7 jours sur 7 ou selon les besoins, y compris les week-ends et jours fériés.

Les repas sont confectionnés en liaison froide par la Ville de Laval. Ils sont livrés dans des véhicules réfrigérés par le CCAS, du lundi au vendredi.

POUR QUI ?

Ce service s'adresse aux Lavallois âgés de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap et aux personnes fragilisées (sortie d'hôpital par exemple) quel que soit leur âge.

DES REPAS ÉQUILIBRÉS ET VARIÉS

Les menus sont élaborés par une diététicienne.

Le repas est composé d'un potage, d'une entrée, d'un plat de résistance, d'un fromage, d'un dessert et d'un pain tranché.

Différents types de menus vous sont également proposés sur prescription médicale :

>> Repas « régime sans sel ajouté » ;

>> Repas « sans sucre ajouté ».

Un petit four de réchauffe est mis à disposition des usagers qui ne disposent pas de micro-ondes.

L'ÉQUIPE

Des professionnels qualifiés :

>> un responsable de service ;

>> une équipe d'assistants administratifs chargés de l'accueil et de la facturation ;

>> une équipe d'agents chargés de la livraison des repas.

LES TARIFS

Le tarif appliqué est évalué en fonction des ressources, selon un barème adopté par le conseil d'administration du CCAS.

Un devis gratuit est effectué sur simple demande.

Les frais de livraison des repas sont éligibles au crédit d'impôts selon les dispositions législatives en vigueur.

LES DÉMARCHES

Pour bénéficier du service, vous pouvez contacter le secrétariat du service maintien à domicile.

Un délai de cinq jours est nécessaire pour la mise en place du portage de repas, sauf en cas de sortie d'hospitalisation.

Un règlement de fonctionnement du service et un contrat vous sont remis au moment de l'inscription au service portage de repas.

La durée du contrat est illimitée. La résiliation est possible à tout moment, en prévenant le service 5 jours à l'avance.



■ TÉLÉASSISTANCE

LES MISSIONS

Le système de téléassistance permet d'être rapidement mis en relation avec une centrale d'écoute disponible 7j/7, 24h/24.

L'opératrice organise le secours à apporter en lien avec les personnes relais (famille, amis...) référencées dans votre dossier, ou à défaut avec les services de secours.

Vous pouvez utiliser votre téléassistance, en cas de besoin, dans toute situation et notamment en cas de :

- >> Malaise, chute... ;
- >> Vol, sentiment d'insécurité... ;
- >> Besoin d'échanger.

POUR QUI ?

Ce service s'adresse aux Lavallois âgés de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap et aux personnes fragilisées (sortie d'hospitalisation par exemple).

L'ÉQUIPEMENT

Le matériel est connecté sur la ligne téléphonique ou à défaut relié au réseau GSM multi-opérateurs, pour les personnes utilisant un téléphone portable. Le médaillon d'appel d'urgence fonctionne dans un rayon de 80 mètres, y compris sous la douche.

L'installation et la maintenance du matériel sont assurées par un technicien du CCAS.

Plusieurs options sont proposées pour adapter la prestation et le matériel à vos besoins (signal lumineux pour les personnes malentendantes, bracelet, médaillon en double pour les couples, décroché à distance, détection de fumée...).

LA DÉTECTION DE CHUTES

En complément de l'appel lancé à l'aide du médaillon, une option permet de déclencher une alerte directement auprès de la centrale d'écoute afin d'organiser, en cas de chute, l'intervention des proches ou des secours.

LES TARIFS

L'abonnement mensuel est forfaitaire et peut donner lieu à des aides financières. Les options demandées sont facturées en supplément.

Les frais d'installation sont évalués en fonction des ressources, selon un barème adopté par le conseil d'administration du CCAS.

Un devis gratuit est effectué sur simple demande.

L'abonnement téléassistance est éligible au crédit d'impôts selon les dispositions législatives en vigueur.

LES DÉMARCHES

Pour bénéficier du service, vous pouvez contacter le secrétariat du service Maintien à domicile.

Le service téléassistance peut être installé même en l'absence de ligne téléphonique ou de box internet.

La durée de l'abonnement est illimitée. La résiliation est possible à tout moment et prend effet au 1^{er} jour du mois suivant la demande de résiliation.

Le règlement de fonctionnement du service et le contrat vous sont remis au moment de la demande d'installation.

INFORMATIONS PRATIQUES

LE SAVIEZ VOUS ?

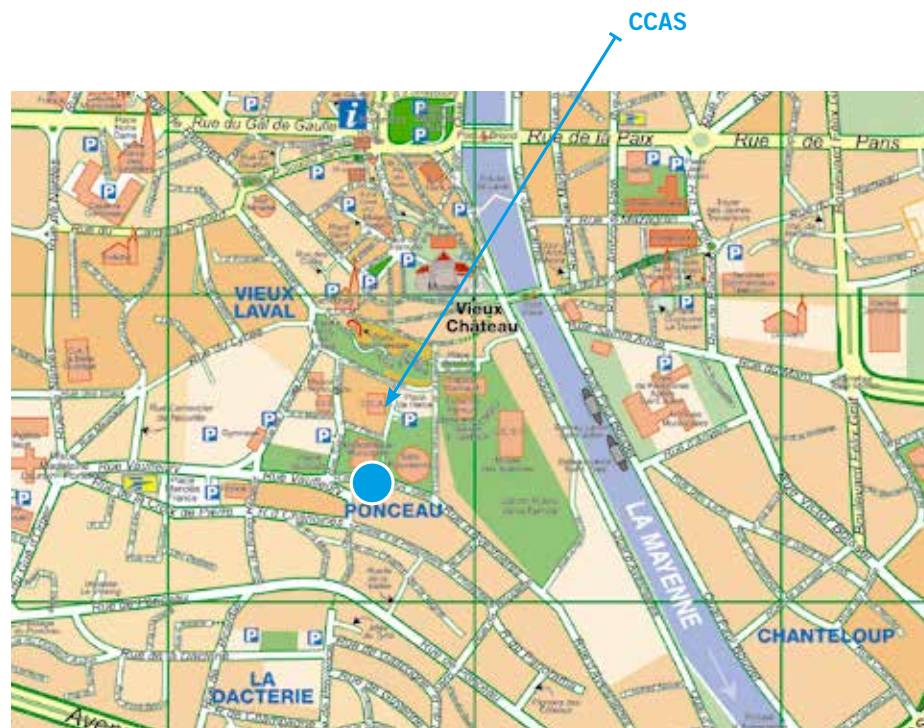
Le CCAS de Laval propose également d'autres services pour faciliter votre maintien à domicile, votre retour à domicile après une hospitalisation ou pour soulager les aidants familiaux, dans le respect de votre autonomie et de vos choix de vie :

- > Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ;
- > Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ;
- > Accueil de jour pour personnes souffrant de troubles liés à une maladie neuro-dégénérative ;
- > Hébergement temporaire en EHPAD ;
- > Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants ;
- > Équipe mobile d'accompagnement pour les malades Alzheimer ou troubles apparentés (EMA) ;
- > Accompagnement aux loisirs pour les personnes en situation de handicap (SAPH) ;
- > Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR) : aménagement du logement, matériel médical, soutien psychologie, conseils diététiques... ;
- > Conseils et aide budgétaire (service aide sociale du CCAS).

PRATIQUE

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Ligne de TUL : F Arrêt : Hercé
T. 02 43 49 47 30
mail : maintien.domicile@laval.fr



LAVAL

WWW.LAVAL.FR

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Service maintien à domicile

Personnes âgées - handicapées

10, place de Hercé - BP 11303

53013 Laval cedex

T. 02 43 49 47 30

F. 02 43 49 08 94

maintien.domicile@laval.fr